

CABINET DU PRÉFET  
Pôle de la communication  
interministérielle

Strasbourg, le 5 août 2013

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### PROTEGER LA FORET CONTRE LES INCENDIES

Avec une météo estivale très chaude, l'Office National des Forêts et le Préfet du Bas-Rhin souhaitent attirer l'attention de chacun sur le risque important de départ d'incendie et appellent l'attention de tous pour préserver notre environnement qui constitue un patrimoine naturel, économique et écologique important.

Les mois d'été sont traditionnellement des mois très sensibles par rapport au risque incendie. Les fortes températures de ces derniers jours et la présence de nombreux éléments secs augmentent encore le risque.

Par manque d'information, le public peut avoir des comportements dommageables pour la pérennité des espaces boisés et de la faune.

**Il est rappelé que par le Code Forestier et par Arrêté Préfectoral, il est interdit :**

- d'allumer du feu en forêt, jusqu'à une distance de 200 m des bois, des forêts, plantations et reboisement, durant la période estivale
- de faire des barbecues en forêt
- d'allumer et de jeter les cigarettes qui peuvent être la source d'un incendie.

Contact presse :  
ONF : Frédéric GUERIN  
03 88 76 81 82